

Procès verbal du conseil d'école du 3,11,2014

Participants présents :

Enseignants : Mesdames Oustalet, Petit, Lopez, René, Loubeau, Larpin, Fay, Zueras, Lhuillier, Hervé, Guillouet, Faure, Moreno, Birnstiel, Reveleau, Joffre, Couffignal psychologue scolaire, Messieurs Darre, Casimir (directeur).

Représentants de la mairie : Madame Louit ; adjointe aux affaires scolaires. Mme Houdemond -Reynaud chargée de l'intergénérationnel

Représentants des parents d'élèves :

liste non constituée en association : Mmes Chauliac, Cazorla, Torres, Dumont, Martinez, Mendoza, Ca, Mole, Sauvagnac et Mrs Pigassou, Thénégal, Lepoix

liste Asparel: Mmes Pigozzo, Péraldi et M Giordan,

Directrices ALAE : Mmes Asset et Belbeze

Bus et soins Mme Alléguède,

Dden Mr Coulomiers

Absents excusés : M Respaud Inspecteur de la circonscription, M Tène maire de St Lys, Mmes Garcia, Manca, Rallières, Soyer, et Mmes Ramos, Bourdil et Lacassin pour l'ASPAREL, Mme Martinez association de parents non constitués en association, Mme Khelifi Clas, M Santouil (intervenant EPS)

les points suivants ont été abordés :

- Effectifs et organisation de l'école

En juin 2014, 404 élèves étaient inscrits à l'école, actuellement, l'école compte 407 élèves,

Pour la rentrée l'école a bénéficié d'une ouverture de classe en maternelle et une en élémentaire, l'école est donc composée de 16 classes, 6 en maternelle et 10 en élémentaire,

La structure est composée de :

deux classes de PS (25 et 26 élèves)

une classe de MS (29 élèves)

deux classes de MS/GS (27 et 27 élèves)

une classe de GS (27 élèves)

deux classes de CP (24 et 25 élèves)

deux classes de CE1 (23 et 25 élèves)

deux classes de CE2 (24 et 24 élèves)

deux classes de CM1 (24 et 25 élèves)

deux classes de CM2 (27 et 26 élèves)

Les six classes de maternelle bénéficient d'une ATSEM,

Un nouveau médecin scolaire a été nommé cette année Mme le Docteur Roque.

L'école bénéficie également de l'aide du Rased représenté par Mme Couffignal,

Le rased est composé de trois membres ayant chacun leur spécificité, leur action s'effectue en priorité pour les élèves de cycle 2 qui rencontre des difficultés persistantes,

Cette année, les nouveaux horaires ont été mis en place, Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont lieu le lundi et le jeudi de 15h50 à 16h30, cette organisation permet ainsi à tous les élèves de pouvoir bénéficier de ce dispositif avec l'accord des familles en tenant compte des horaires de transport,

La collaboration avec les personnels ATSEM, les directrices des deux ALAE, la responsable des transport, ainsi que une mise en place progressive des divers dispositifs a permis de gérer de manière sereine la transition et les changements,

- Règlement de l'école 2014

Un projet de règlement avait été adressé aux participants du conseil d'école avant les vacances, afin débattre et d'amender le texte avant vote,

Une présentation succincte du BO du 10 juillet est faite afin d'indiquer les points nouveaux qui ont été portés au règlement de l'école,

La charte de l'école est également présentée,

Un débat a été engagé sur le paragraphe concernant la collation, En fonction des remarques le texte est amendé, Sur le fond les participants sont d'accord car ceci s'inscrit dans un cadre de promotion de la santé des élèves,

La suppression de la collation en maternelle depuis l'an passé montre qu'il n'y a eu aucun problème et que les élèves mangent mieux à la cantine,

En cas de besoin spécifique (raison médicale, hypoglycémie ...), un aménagement sera organisé, cf règlement de l'école,

Le règlement est ensuite mis au vote et adopté à l'unanimité,

- Projet d'école 2014 2018

Présentation du nouveau projet d'école .

Celui-ci a été construit après un état des lieux sachant que la nouvelle carte scolaire ne permettait de faire un bilan objectif du dernier projet d'école, Le projet porte à la fois sur des aspects pédagogiques, éducatifs et culturels, le projet est intitulé vivre ensemble dans et hors de l'école,

Les trois axes ont été présentés : le premier porte sur le développement des connaissances scolaires, le second sur la continuité et la fluidité des parcours et le dernier qui s'appuie principalement sur la charte de l'école visant à développer le vivre ensemble à travers de multiples situations (sortie, rencontres sportives, classes de découverte, chorale, spectacle, correspondance,...),

Le projet d'école est approuvé à l'unanimité,

- Dialogue avec les parents (parents non constitués en association)

1. Une demande des parents non constitués en association est adressée aux représentants de la liste Asparel concernant une extension des règles de communication s'appuyant sur les éléments suivants :

"Vu les articles D 111-6 à D-111-9 du décret n° 2006-935 du 28 juillet 2006, régissant les conditions de communication des associations de parents d'élèves.

Vu les dispositions de l'article D 111-15 du décret n° 2006-935 du 28 juillet 2006, lequel accorde aux parents d'élèves non constitués en associations un droit minimal à la diffusion de compte rendus des instances auxquelles ils participent.

Vu que cet article, en accordant ce droit minimal, n'interdit pas expressément de possibles extensions du droit de communication de ces parents non constitués en association.

Vu les dispositions de l'article L-111-5 du décret n° 2006-935 du 28 juillet 2006, lequel attribue compétence au Conseil d'École pour prévoir toutes actions supplémentaires en matière d'organisation du dialogue avec les parents.

Les représentants de parents d'élèves non constitués en association de l'École Eric Tabarly de Saint-Lys, eu égard à la légitimité de leur élection, sollicitent de bénéficier pour l'année scolaire 2014-2015, des conditions de communication identiques à celles prescrites aux articles L 111-6 à L 111-9."

Une rencontre entre délégués de parents suit le conseil d'école si un accord est trouvé, il sera ajouté au PV de ce jour,

« Suite aux échanges que nous avons eu en séance nous confirmons avec Madame Pigozzo aux autres membres du Conseil d'école que les représentants d'élèves Asparel sont d'accord pour que les parents d'élèves non constitués en association puissent communiquer avec les mêmes moyens (carnets de liaison, tableau d'affichage, site Internet...). Courriel Mardi 4 novembre , »

2, actions envisagées

une ou deux ventes pour alimenter la caisse de l'école

mener des actions autour de la sécurité sur le parking : des demandes sont adressées aux élus (présence de la police municipale, verbalisation, aménagement d'espace supplémentaire de stationnement, signalétique,

accompagner l'école dans la prévention à la santé sur la diététique et le gaspillage,

- Calendrier des manifestations proposées par l'association Asparel (point association Asparel)
Les parents de l'association Asparel font un don de 500 euros au titre de leur association à la caisse des écoles de l'école Tabarly,

Un vide jouet sera organisé dans les locaux de l'école le 22 novembre,

D'autres manifestations sont organisées sur la commune : marché de Noël le 12 décembre, loto le 1er février avec représentation de Zumba, vide grenier le 10 mai et enfin kermesse en fin d'année,

- La caisse de l'école : point sur les flux financiers, contributions.

En juin il restait un solde de 1292 euros,

L'école a bénéficié d'une dotation de 5576 euros et d'un supplément de 492 euros compte tenu de l'augmentation des effectifs, les dons des familles suite à l'appel du mois d'octobre s'élèvent à plus de 4000 euros,

A partir de l'ensemble de ces fonds récoltés, une somme de 11 euros par élèves a été attribuée à chaque classe, le reste servant aux achats collectifs(jeux de cours par exemple, matériel EPS,,,))

- Les travaux et les équipements : les actions engagées et à venir.

Chaque année, une liste de demande de travaux est adressée aux écoles, Sur les 14 points de l'an passé, seuls deux qui n'étaient pas prioritaires n'ont pas été réalisés, Une nouvelle demande sera transmise aux services techniques pour le 15 novembre,

Les liens avec les services techniques sont bons, la réactivité satisfaisante,

demande des représentants de parents : en cas de blessure ou d'accident, les parents souhaitent en être informés oralement ou dans le cahier de liaison, Les enseignants qui généralement le font déjà s'engagent à être encore plus vigilantes sur ce point,

20h fin du conseil d'école du 3,11,2014

les représentants de parents

le directeur